

**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS
À L'ÎLE RENÉ LEVASSEUR
PAR KRUGER INC. (SCIERIE MANIC)**

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
par la Direction de la santé publique
de la Côte-Nord**

Préparé par

Jacques-François Cartier, M. Sc. Env.
Conseiller en santé environnementale

Octobre 2002

*«Lorsque le dernier arbre aura été coupé,
Lorsque la dernière rivière aura été empoisonné,
Lorsque le dernier poisson aura été pêché,
Alors seulement vous réaliserez,
Que l'argent ne peut être mangé.»*

Proverbe des Indiens Cris
Traduction libre

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. LE PROJET ET SES IMPACTS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT	2
1.1 L'accès par barge à l'Île René Levasseur	2
1.2 Les enjeux de santé publique reliés à l'usage d'une barge pour le transport d'hydrocarbures.....	2
2. LES ACTIVITÉS CONNEXES : OPÉRATIONS FORESTIÈRES SUR L'ÎLE RENÉ LEVASSEUR.....	3
2.1 Les impacts environnementaux des coupes forestières.....	3
2.2 Le milieu récepteur	7
2.3 L'exploitation forestière de l'Île René Levasseur dans la perspective d'un développement durable.....	7
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	11

INTRODUCTION

Il nous fait plaisir de répondre à l'invitation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en soumettant quelques réflexions relativement au projet de la compagnie Kruger inc. (Scierie Manic) d'aménager un accès à l'Île René Levasseur afin d'y procéder à des coupes forestières.

Nous entendons évaluer ce projet en considérant non seulement l'impact de l'aménagement de l'accès au territoire, mais aussi celui des activités de coupe qui en résulteront. Il apparaîtrait en effet illogique d'analyser la seule opération qui présente relativement peu d'effet sur l'environnement (en l'occurrence l'aménagement d'accès au territoire), sans tenir compte des activités connexes susceptibles d'occasionner un impact plus beaucoup plus significatif sur le milieu¹. Il est clair que l'accès à l'Île René Levasseur permet l'exploitation forestière d'un territoire jusque-là intact, et que c'est cette dernière activité qui présente les conséquences environnementales les plus importantes.

Cela dit, nous sommes bien conscient de la complexité du sujet abordé, et nous n'entendons pas évaluer le projet sous toutes ses facettes. Nous chercherons plutôt à questionner la pertinence de ce projet dans la perspective du développement durable.

Rappelons ici que le développement durable repose sur une utilisation optimale des ressources, dans le respect de l'environnement et des populations humaines qui en sont tributaires; équité et gestion responsable constituent des exigences incontournables pour l'atteinte de cet objectif.

Il faut savoir que le développement durable représente une approche d'évaluation pertinente pour les politiques et les activités conduites en vue du développement des communautés. Nous partageons d'ailleurs l'avis de personnes qui font autorité en matière de santé publique, pour qui le développement durable demeure une question de santé publique fondamentale² en ce sens qu'elle favorise le développement harmonieux des collectivités.

¹ Une telle pratique équivaudrait, par exemple, à étudier l'établissement d'un pipeline, sans évaluer aucunement l'exploitation des champs pétrolifères.

² LAST, J. M. *Le piège démographique et le développement durable*, Revue canadienne de santé publique, vol. 82, jan. fév. 1991, pp. 4-5.

1. LE PROJET ET SES IMPACTS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

1.1 L'accès par barge à l'Île René Levasseur

Le projet soumis au BAPE concerne un territoire forestier situé à environ 200 kilomètres au nord de Baie-Comeau, sur l'Île René Levasseur. Cette île a été formée suite à l'ennoiement du réservoir destiné à alimenter le barrage Daniel Johnson à Manic V. Le projet consiste dans la réalisation de rampes d'accès pour la mise en opération d'une barge reliant l'île et le reste du continent, afin de pouvoir y prélever la matière ligneuse. L'installation de quais flottants ainsi que de systèmes d'ancrage est aussi prévue pour faciliter les opérations en situation d'urgence.

Selon notre appréciation des choses, de telles interventions occasionnent relativement peu d'impact sur le milieu, en autant que les contraintes qui y sont propres soient prises en compte et que des mesures de mitigation touchant les zones sensibles (période de construction, protection des frayères et des zones de reproduction pour la sauvagine) soient déployées.

1.2 Les enjeux de santé publique reliés à l'usage d'une barge pour le transport d'hydrocarbures

L'examen des activités reliées au projet d'accès par barge a cependant révélé certains éléments de préoccupation en matière de santé publique.

En ce qui nous concerne, le premier sujet de préoccupation concerne la gestion des hydrocarbures. Il est clair qu'à ce chapitre, l'étude d'impact ne permet pas à elle seule de saisir l'importance des volumes impliqués ni la fréquence des opérations de transport et de transbordement, puisque ces produits sont principalement utilisés pour les opérations de coupes en milieu forestier. Il s'agit là d'aspects qui n'ont pas été abordés par le promoteur dans le cadre de l'étude d'impact.

Lors de l'audience, les discussions autour de ces questions ont toutefois apporté certaines précisions. Il en est ressorti que, dans le cadre des opérations forestières sur l'Île René Levasseur, environ 80 000 litres y seraient acheminés à chaque semaine pour alimenter la machinerie en carburant; ceci équivaut au transport par barge de deux camions citernes.

Le risque évoqué est celui d'un déversement majeur d'hydrocarbures en milieu aquatique. La présence d'une prise d'eau à environ 200 kilomètres en aval du site³ constitue un motif de préoccupation. À l'évidence, le risque de déversement s'avère très faible, mais la présence de volumes significatifs d'hydrocarbures couplée à une fréquence relativement élevée de transport de même qu'à la durée

³ Les prises des réseaux Mc Cormick et Mingan de la municipalité de Baie-Comeau sont situées sur la rivière Manicouagan, près de l'embouchure de la rivière.

prévue des interventions (plus de 100 ans si l'on s'en tient à l'avis du promoteur) en accroissent l'importance.

Selon nos informations, le déversement accidentel d'un hydrocarbure léger comme l'essence ou le diesel en milieu aquatique résulterait dans l'évaporation de la majeure partie du produit. Toutefois, lors de déversement majeur, une fraction plus ou moins importante de l'hydrocarbure pourrait flotter à la surface de l'eau pour se disperser, la vitesse de dispersion étant surtout fonction des vents au moment de l'accident. Le brassage de l'eau (dans des chutes ou des cascades, par exemple) pourrait éventuellement amener sa dispersion dans la colonne d'eau, ce qui représenterait alors un risque plus sérieux de contamination pour une prise d'eau située en aval⁴.

Évidemment, une préparation adéquate ainsi que la réalisation d'un plan d'urgence adapté et efficace permettront de réduire l'ampleur du risque. À ce sujet, l'équipement d'intervention (bateaux de type Zodiac, produits adsorbants et autres) prévu par le promoteur ainsi que les activités de simulation de situations d'urgence constituent des éléments pour une réponse adéquate. Afin de mieux planifier les interventions, une modélisation qui évalue les conséquences possibles du rejet accidentel d'un volume donné de carburant (par exemple plusieurs milliers de litres) dans le milieu aquatique, constituerait sans doute un élément appréciable. Une telle modélisation permettrait en outre de préciser les conséquences environnementales d'un tel rejet ainsi que le risque de contamination de la prise d'eau. Il va sans dire que, advenant un risque démontré au niveau de l'eau de consommation, des mesures de protection additionnelles seraient requises.

2. LES ACTIVITÉS CONNEXES : OPÉRATIONS FORESTIÈRES SUR L'ÎLE RENÉ LEVASSEUR

L'autre motif de préoccupation a trait aux opérations forestières proprement dites. Le projet à l'étude prévoit la coupe, pour une période de cinquante années, du territoire de l'île appartenant à l'aire commune 093-20. Selon les informations obtenues, ce sont 260 000 mètres cubes de bois qui seront prélevés pendant une durée de 50 années; par la suite, pour une période d'environ 50 ans également, 78 000 mètres cubes de bois seront recueillis, à partir de coupes d'éclaircies pré commerciales. Finalement, selon le promoteur, la coupe initiale pourrait être reprise sur le territoire après 100 ans environ, en raison de la croissance des arbres. Une estimation grossière permet d'établir à environ 36 kilomètres carrés la superficie de coupe, si l'on considère que l'entièreté de l'aire sera couverte après 50 ans d'exploitation.

2.1 Les impacts environnementaux des coupes forestières

Au départ, qu'il nous soit permis de souligner l'apport essentiel des écosystèmes forestiers dans l'équilibre de la biosphère.

⁴ Monsieur Émilien Pelletier, UQAR, communication personnelle le 23 septembre 2002.

En effet, outre la productivité au niveau de la faune et de la flore, productivité liée au type de peuplement, à son âge et aux conditions du milieu (sol, climat, etc.), la forêt joue un rôle capital dans le régime des eaux des bassins hydrographiques. La végétation forestière amène ainsi la régularisation du débit des cours d'eau en permettant la rétention des eaux de précipitations. De plus, la végétation est reconnue pour jouer un rôle tampon au niveau du climat en réduisant les extrêmes de température. Enfin, au niveau macroscopique, le recyclage du dioxyde de carbone (un gaz à effet de serre) atmosphérique est en partie réalisé au niveau de la végétation forestière lors du processus de photosynthèse; incidemment, la chose est désormais reconnue, les forêts constituent des puits pour l'absorption du carbone^{5,6}. Une telle prémisse a d'ailleurs récemment fait l'objet d'après discussions aux plus hauts niveaux, le gouvernement canadien souhaitant la prise en compte de ces «pièges à carbone» dans le cadre des négociations pour la ratification du traité de Kyoto.

Cela dit, les opérations visant le prélèvement de matière ligneuse en forêt occasionnent une multitude d'impacts. Bien sûr, ces impacts varient selon les conditions du milieu (type de climat, nature du sol en place, sensibilité à l'érosion, diversité biologique, etc.) et selon les modalités de prélèvement. Il faut savoir que l'usage de machinerie spécialisée présente un impact environnemental qui ne se compare en rien aux méthodes de coupe des siècles passés.

Les interventions plus mécanisées se traduisent généralement par l'utilisation accrue de carburants, par la construction de routes d'accès à la ressource (routes qui amènent la fragmentation des habitats et qui peuvent occasionner de l'érosion) et finalement par la disparition à tout le moins partielle du couvert forestier.

En ce qui concerne le projet, quoique nous ne disposions pas d'information particulière à ce chapitre (l'étude d'impact ayant limité l'information au projet d'aménagement d'un accès par barge à l'île), tout indique que le régime de coupe sera la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)⁷. Selon nos informations, ce type d'intervention couvre des superficies importantes (jusqu'à 150 hectares d'un seul tenant dans les forêts d'épinettes noires dans la forêt boréale québécoise).

Selon l'appréciation de Pierre Dubois, un ingénieur forestier engagé dans le débat touchant l'aménagement forestier au Québec, une telle approche diffère peu des coupes à blanc réalisées autrefois⁸ et occasionne passablement d'impacts environnementaux.

À ce jour, certaines études conduites sur le terrain confirment cette opinion. En effet, outre l'atteinte visuelle (celle qui s'avère la plus évidente), des recherches

⁵ CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES FORÊTS, 1997. **Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts**, Rapport technique, pp. 57-64.

⁶ ORGANISATION MONDIALE POUR L'AGRICULTURE. Commission des forêts pour l'Amérique du Nord, **La séquestration du carbone dans le contexte de l'Amérique du Nord**, point 6 c de l'Ordre du jour, St-Andrews, Nouveau Brunswick, Canada, 12-16 juin 2000.

⁷ Il est fait mention de l'intention du promoteur de procéder par coupe en mosaïque, dans la transcription de la séance tenue le 19 septembre 2002, page 25.

⁸ DUBOIS, Pierre, 2002. **Les vrais maîtres de la forêt québécoise**, Éditions Écosociété, 204 pages, pp. 56-57.

font état d'impacts significatifs reliés aux coupes forestières. Comme il s'agit d'études récentes conduites au Québec, tout laisse croire que les impacts observés réfèrent à des coupes effectuées selon les règles reconnues par le ministère des Ressources naturelles.

Voici un aperçu des impacts environnementaux reliés aux coupes en milieu forestier tels que révélés par des études québécoises :

- Augmentation significative (deux à trois fois) des concentrations de carbone organique dissout dans l'eau⁹. Il faut savoir que la désinfection d'une eau présentant une teneur élevée de carbone organique amène la formation de trihalométhanes (substances soupçonnées cancérigènes pour l'être humain). Cette contamination rend également l'eau destinée à la consommation humaine plus difficile à traiter. Cette étude fait également état de l'augmentation, dans des proportions semblables, des concentrations de phosphore total et d'azote organique total.
- Accroissement jusqu'à six fois les valeurs des lacs témoins pour les concentrations de potassium, de chlore et de calcium dans l'eau. Dans les lacs adjacents aux territoires ayant subi des coupes, la majorité des impacts sont directement proportionnels au rapport entre la superficie déboisée et la superficie ou le volume du lac récepteur.
- Contamination de l'eau et de la faune par le méthylmercure¹⁰ et la contamination de l'eau par des nitrates¹¹.
- Des effets peuvent aussi être observés au niveau de la dynamique populationnelle de certaines espèces de poisson¹².

Ces résultats ont dans une large mesure été corroborés par le représentant du ministère de l'Environnement lors des audiences publiques¹³.

Il existe par ailleurs une littérature considérable touchant les coupes forestières en général, et il nous est impossible de livrer ici une image d'ensemble des résultats des recherches conduites sur le terrain. Tout au plus avons-nous cherché à esquisser un aperçu de la question¹⁴.

⁹ CARIGNAN, Richard, Pierre D'Arcy, and Sébastien Lamontagne, 2000. **Comparative impacts of fire and forest harvesting on water quality in Boreal Shield lakes**, Journal canadien des sciences halieutiques et aquatiques, vol. 57, Supplément S2 2000, pp. 105-117.

¹⁰ EDENISE, Garcia and Richard Carignan, 2000. **Mercury concentrations in northern pike (*Esox lucius*) from boreal lakes with logged, burned, or undisturbed catchments**, Journal canadien des sciences halieutiques et aquatiques, vol. 57, Supplément S2 2000, pp. 129-135.

¹¹ CARIGNAN, Richard, Pierre D'Arcy, and Sébastien Lamontagne, 2000. **Comparative impacts of fire and forest harvesting on water quality in Boreal Shield lakes**, Can. J. Fish. Aquat. Sci./J. Can. Sci. Halieutiques Aquat. 57(S2): 105-117.

¹² ST-ONGE, Isabelle and Pierre Magnan, 2000. **Impact of logging and natural fires on fish communities of Laurentian Shield lakes**, Can. J. Fish. Aquat. Sci./J. Can. Sci. Halieutiques Aquat. 57(S2): 165-174.

¹³ BAPE. Séance tenue le 19 septembre en soirée, pages 82-83 des transcriptions.

¹⁴ Soulignons ici que, pour la plupart des documents, nous n'avons pu consulter la version intégrale; dans certains cas, les résumés des articles ont été rapportés à partir de sites Internet constitués à partir de thématiques.

D'autres impacts sont associés à l'exploitation forestière, à savoir :

- Une surexploitation de la ressource¹⁵ amène une diminution de la productivité¹⁶. Une telle situation peut évidemment occasionner des impacts négatifs sur le mieux-être des populations vivant à même cette ressource (exemple : chômage des travailleurs forestiers dans les régions où ont été surexploitées les ressources ligneuses).
- Des impacts écologiques importants sur le régime hydrique¹⁷, sur la température des plans d'eau¹⁸.
- Une perte de biodiversité¹⁹.
- Des impacts au niveau de la faune terrestre²⁰.
- L'appauvrissement des sols en éléments nutritifs²¹, particulièrement en calcium, les précipitations acides ajoutant leurs effets aux impacts des coupes²²; outre le calcium, on a aussi observé le relargage de magnésium et de potassium au point que l'on anticipe un appauvrissement du milieu²³.
- L'accroissement des concentrations de carbone organique dissout dans l'eau²⁴.
- La contamination de l'eau et de la faune par le méthylmercure²⁵.

¹⁵ Il faut savoir que, dans le cas présent, la vitesse de renouvellement de la forêt à une latitude aussi septentrionale demeure imprécise, de sorte qu'il est possible d'estimer de façon inadéquate la productivité du territoire. De plus, les conditions environnementales des dernières années devraient selon nous inciter à la prudence quant à l'évaluation de la productivité réelle de la forêt. Plusieurs recherches font en effet état du dépérissement des peuplements forestiers (en raison des changements climatiques, des précipitations acides, etc.), de sorte qu'il serait prématuré d'anticiper un taux de renouvellement constant voire une productivité accrue.

¹⁶ Pierre Dubois souligne dans son ouvrage : *Les vrais maîtres de la forêt québécoise* qu'une exploitation abusive conduit non pas à une désertification, mais à un appauvrissement de la forêt.

¹⁷ BUTTLE, J.M. and R.A. Metcalfe. *Boreal forest disturbance and streamflow response, northeastern Ontario*, Journal canadien des sciences halieutiques et aquatiques, vol. 57, Supplément S2 2000, pp. 5-18.

¹⁸ FRANCE, R. 1997. *Land-water linkage: Influence of riparian deforestation on lake thermocline depth and possible consequences for cold stenotherms*, Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Science, 54:1299-1305.

¹⁹ DUFFY, D. C. and A. J. Meier, 1992. *Do Appalachian herbaceous understories ever recover from clearcutting?*, Conservation Biology, 6(2):196-201.

²⁰ FAHRIG, L. 1997. *Relative effects of habitat loss and fragmentation on population extinction*, Journal of Wildlife Management 61(3):603-610.

²¹ FEDERER, C. A. et Coll, 1989. *Long-term depletion of calcium and other nutrients in eastern U.S forests*, Environmental Management, 13(5):593-601.

²² HIX, D. M. et Coll. 1984. *Effects of clearcutting on the vegetation and soil of an eastern hemlock dominated ecosystem, western Upper Michigan*, Canadian Journal of Forest Research, 14:914-923.

²³ FEDERER, C. A. et Coll, 1989. *Long-term depletion of calcium and other nutrients in eastern U.S forests*, Environmental Management, 13(5):593-601.

²⁴ Steedman, Robert J. *Effects of experimental clearcut logging on water quality in three small boreal forest lake trout (*Salvelinus namaycush*) lakes*, Journal canadien des sciences halieutiques et aquatiques, vol. 57, Supplément S2 2000, pp. 92-96.

²⁵ YAMASHI S.H. et Coll, s.d. *Integration of ecological knowledge, landscape modelling, and public participation for the development of sustainable forest management*, Final report of the Integration project, 29 pages, p. 11.

Au chapitre des émissions de gaz à effet de serre, si l'on s'en tient à une recherche récente, il appert que, contrairement aux attentes, le rajeunissement des peuplements forestiers par suite de coupe résulterait en un apport net de dioxyde de carbone, c'est-à-dire que le bilan comparatif favoriserait le maintien de forêts préétablies plutôt que la coupe pour favoriser la création de jeunes peuplements²⁶.

En résumé, le prélèvement de ressources ligneuses présente de multiples effets sur l'environnement, en raison de la pollution diffuse qu'il occasionne, de la perturbation voire de la perte des habitats qui y est associée et, à plus grande échelle, des effets sur le recyclage de certains gaz présents dans l'atmosphère. Ces impacts touchent à la fois les habitats, les sols, l'atmosphère et le milieu aquatique de même que la faune qui en dépend. Au niveau de la qualité de l'eau, notre préoccupation est accrue du fait que la rivière Manicouagan sert à l'approvisionnement d'une partie de l'agglomération de Baie-Comeau.

D'autres impacts, socio-économiques ceux-là, sont aussi évoqués. La question du chômage accru dans des régions qui vivent de la forêt a fréquemment été évoquée par le passé comme sujet de préoccupation, de même que l'impact de l'automatisation des opérations forestières²⁷. Elle l'est encore aujourd'hui; la récente réévaluation à la baisse des droits de coupe dans certaines régions (entre autres dans le Bas-Saint-Laurent) constitue aussi un objet d'inquiétude pour les communautés qui vivent de la ressource.

2.2 Le milieu récepteur

Si l'on s'en tient aux propos qui ont été tenus par le représentant du ministère des Ressources naturelles lors des audiences publiques, les peuplements forestiers présents sur la portion de l'île qui n'a pas été exclue de la réserve écologique ne sont pas exceptionnels du point de vue écologique.

À ce chapitre, il est évidemment difficile de statuer sur la valeur des peuplements de l'endroit. La végétation de l'île devrait, tout compte fait, ressembler à celle du territoire avoisinant, la formation d'une île étant chose récente. L'existence d'une réserve écologique sur cette île vient jusqu'à un certain point confirmer que les peuplements adjacents ne présentent pas de particularité significative (ils auraient alors été intégrés à la réserve), encore que rien n'interdit de croire que la décision de restreindre l'étendue de la réserve à une portion de l'île résulte d'un compromis entre ce qui serait idéal et ce qui est possible.

2.3 L'exploitation forestière de l'Île René Levasseur dans la perspective d'un développement durable

Il apparaît difficile d'inscrire le projet à l'étude dans le courant du développement durable. À elle seule, en effet, la décision d'autoriser le prélèvement de ressource

²⁶ HARMON, M., W. K. Ferrell and J. F. Franklin, 1990. **Effects on carbon storage of conversion of old-growth forests to young forests**, *Science*, 247:699-702.

²⁷ Voir à ce sujet l'ouvrage : **Le défi écologiste**, de Michel Jurdant, Boréal Express Éditeur, 1984, pp 128-129.

ligneuse à une latitude aussi nordique (dans un milieu reconnu plus fragile et où le renouvellement de la forêt semble être soumis à d'importantes contraintes)²⁸, cette décision reflète plutôt notre difficulté à instituer le développement durable.

Il faut le reconnaître, les besoins de nos sociétés en matière ligneuse sont immenses²⁹ et les interventions en milieu nordique ne font que refléter cet état de fait³⁰. Comme le soulignait un représentant du ministère des Ressources naturelles du Québec lors des audiences du BAPE, les demandes des promoteurs pour l'obtention de territoires de coupe sont bien supérieures aux possibilités d'attribution définies par ce Ministère, de sorte que les pressions des entreprises forestières à ce chapitre sont constantes. Voilà un contexte propice pour considérer avec intérêt toute opportunité, même celle d'exploiter un territoire éloigné et peut-être plus fragile. Une telle situation ne devrait pas servir de critère pour rendre le projet plus acceptable.

Un autre aspect a été abordé lors de l'audience, qui concerne l'engagement du promoteur en faveur du développement durable. La mise sur pied d'une table de concertation impliquant les organismes du milieu ainsi que la certification ISO figure parmi les activités évoquées à ce chapitre. En ce qui touche ce dernier point, Pierre Dubois, ingénieur forestier, écrit :

«Selon Jamal Kazi, un spécialiste de la certification [...] la norme ISO 14 000 est un système de gestion environnementale autogéré par la compagnie qui veut le mettre en application. Les performances environnementales sont définies par la compagnie dans sa politique interne et ses objectifs. Il n'y a aucune exigence environnementale absolue. En clair, la compagnie fait ce qu'elle veut³¹.»

Peut-être ces propos reflètent-ils un point de vue minoritaire, mais malgré la bonne volonté du promoteur, il est permis de s'interroger sur la valeur réelle d'un tel processus de certification lorsque l'on a pour objectif le développement durable. À ce chapitre, l'existence d'une instance indépendante et crédible qui soit en mesure d'évaluer les pratiques des compagnies forestières et de rendre public un bilan de leur performance environnementale constitue un préalable à tout progrès. À l'heure actuelle, une telle organisation fait cruellement défaut.

Plusieurs éléments viennent renforcer l'idée que l'exploitation actuelle des forêts québécoises contrevient aux principes de développement durable.

²⁸ En juin 1999, le Sénat canadien rendait public un rapport à l'effet que l'exploitation forestière menaçait la forêt boréale. Le rapport signalait, en plus de la surexploitation proprement dite, l'existence des menaces que constituent les changements climatiques et l'amincissement de la couche d'ozone, menaces sous-évaluées précisait-on. Voir Louis-Gilles Francoeur, La forêt boréale canadienne est menacée, *Le Devoir*, 30 juin 1999, page A1.

²⁹ Selon un document produit par la North Central Research station de la USDA, la demande américaine de produits de bois augmenterait à un rythme deux fois supérieur à la croissance de la population, voir : <http://www.ncrs.fs.fed.us/IntegratedPrograms/fp/>

³⁰ Il est tout de même ironique d'établir un tel constat alors qu'il demeure au Québec une proportion assez importante (au moins 40 %) de papier et de carton qui n'est pas recyclée.

³¹ DUBOIS, Pierre, 2002. *Les vrais maîtres de la forêt québécoise*, Éditions Écosociété, 204 pages, p.72.

Il faut au départ rappeler que, en vertu de la Loi sur les forêts, la responsabilité de la gestion environnementale en milieu forestier est dévolue au ministère des Ressources naturelles³². Une telle situation complique l'action de ce Ministère, dans la mesure où les énergies consacrées aux interventions pour protéger l'environnement devraient égaler voire surpasser celles reliées à la gestion des forêts en vue du prélèvement de matière ligneuse.

Au-delà du discours officiel qui affirme une préoccupation en regard du maintien de la biodiversité et du développement durable, il serait sans doute souhaitable d'accroître l'indépendance du ministère des Ressources naturelles et de consolider une mission de protection et d'utilisation de la ressource dans un optique de développement durable. Ceci lui assurerait une plus grande liberté vis-à-vis des pressions de l'industrie.

L'exploitation des forêts doit aussi être considérée dans la perspective de l'équité. Il est clair que la forêt représente un champ de développement économique majeur; on n'a qu'à regarder le bilan financier des compagnies qui oeuvrent dans le domaine pour s'en convaincre. Or, exception faite des salaires des employés et des taxes foncières, les régions ressources retirent assez peu de l'exploitation des forêts; de plus, les conditions de vie de certains travailleurs (particulièrement ceux affectés au reboisement) sont difficiles. Par ailleurs, au niveau économique, pour les populations tributaires de la ressource, qui souvent ne s'expriment pas sur la manière de gérer des exploitants (faute de connaissances appropriées ou de pouvoir démocratique), la baisse de production présente des incidences catastrophiques, ce qui ne sera pas le cas, par exemple, d'une compagnie multinationale³³. Finalement, les flux de capitaux et de ressources font en sorte que l'économie régionale demeure perdante dans l'opération. Or, le développement durable passe inéluctablement par la reconnaissance des communautés qui vivent de la ressource.

La récente révision à la baisse des droits de coupe dans certaines régions (entre autres dans le Bas-Saint-Laurent) constitue par ailleurs un indice que la planification est questionnable³⁴. Il est reconnu que le ministère des Ressources naturelles définit l'avenir à partir de scénarios de croissance qui présentent une part d'incertitude, de sorte qu'il devient pour le moins hasardeux de tabler sur les résultats des prévisions à long terme pour assurer le développement durable des régions ressources. À ce chapitre, une approche teintée de prudence permettrait d'assurer d'une certaine marge de manoeuvre en cas de crise.

Un autre élément qui donne également à penser que les pratiques en milieu forestier s'avèrent inadéquates, ce sont justement les impacts environnementaux évoqués précédemment en lien avec l'exploitation forestière.

³² Transcription de la séance du BAPE du 18 septembre 2002, intervention de M. Pierre Michon du MENV, page 36 de 89.

³³ Pour l'entreprise, les pertes liées à la surexploitation des ressources se traduiront par une perte financière ce qui, en bout de ligne aboutira à un moindre profit aux actionnaires. Pour les communautés, ce peut être le début d'une période de chômage, d'exil des jeunes voire de désordre social.

³⁴ Certains pourraient laisser croire que c'est justement la capacité de planification qui a amené le ministère à réagir ainsi... point de vue que nous ne partageons pas, évidemment.

Mentionnons pour terminer que la gestion actuelle des forêts s'inscrit dans un contexte qui préconise le retrait de l'État de certains secteurs d'activités. Comme le soulignent fort justement les auteurs d'un rapport :

«An important trend is developing in the world, that of decreasing government intervention in the economic, environmental, and even social fields. The influence of neo-liberalism pushes nations to seek new policy instruments that provide economic incentives rather than impose sanctions. In addition, budget cuts and staff reductions have affected many countries in their ability to control forestry activities. Corporations campaign for processes that could enable them to achieve sustainability and growth through voluntary action, with few regulations. Some governments appear to be seeking to adopt a neutral position, relinquishing control (Bendall and Sullivan, 1996). This situation is not unique to the forestry sector. At present globalization seems to mean a loss of power from the State to the financial markets and other interest groups in every sector³⁵.»

Bien sûr, les pratiques de gestion des forêts ne peuvent être définies sans tenir compte du marché. Toutefois, considérant que le marché n'intègre que de façon marginale les coûts environnementaux des activités humaines, pareille approche vient confirmer notre incapacité à articuler le développement durable de façon cohérente.

On pourrait prétendre ici que le prélèvement de matière ligneuse constitue un moindre mal, les forêts surannées étant de toute façon vouées à la destruction par le feu³⁶ et les chablis. En somme, une multitude d'arguments plus ou moins valables sont amenés pour justifier que l'on tire immédiatement profit de la ressource, sans trop s'interroger sur les conséquences ultimes de ces interventions sur notre environnement et sur la santé des communautés qui en dépendent.

³⁵ YAMASHI S.H. et Coll, s.d. *Integration of ecological knowledge, landscape modelling, and public participation for the development of sustainable forest management*, Final report of the Integration project, 29 pages, p. 5.

³⁶ À ce sujet, si l'on s'en tient aux propos de Madame Sylvie Gauthier du Service canadien des forêts (communication personnelle, le 7 octobre 2002), il est exact que le secteur forestier situé à l'ouest du réservoir Manic V présente une récurrence de feux qui tourne autour de 100 ans. Toutefois, il semble que le reste du territoire nord-côtier subisse beaucoup plus rarement l'influence des feux, la période de récurrence étant d'environ 500 ans, ce qui est bien supérieur au rythme habituel des coupes forestières.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

À la lumière des informations disponibles, force est d'admettre que le projet soumis à notre évaluation ne satisfait pas à l'objectif du développement durable. Cette évaluation concerne non pas le projet d'aménagement d'un accès à l'Île René Levasseur, mais bien tout ce qui en découle, à savoir le transport de carburant vers l'île ainsi que la coupe forestière et les impacts environnementaux qui y seront associés.

Il est clair que, pour qu'un développement durable s'installe, il faut que le respect de l'environnement soit assuré. Les informations dont nous disposons ne vont pas dans ce sens. Nous sommes en présence d'un territoire peuplé de forêts matures et jusqu'ici intouchés. Il est certain que l'accès à l'île se traduira par un impact environnemental défavorable au niveau de l'air, de l'eau, du sol, de la flore de la faune et des habitats. À terme, il y aura inéluctablement un appauvrissement du milieu. Par ailleurs, l'exploitation de ce territoire ne fera que satisfaire pour un court laps de temps à une demande de fibre insatiable.

Dans ce contexte, il nous apparaîtrait logique d'inclure ce territoire dans les aires protégées; cette décision aurait l'avantage d'assurer le maintien d'une zone tampon autour de la réserve écologique, en plus de préserver un territoire nordique pour le maintien intégral des processus écologiques qu'on y trouve. Ce territoire pourrait éventuellement être affecté à d'autres utilisations que celle décrite ici, si on ne choisit pas de l'inclure dans les aires protégées.

Il importe quant à nous de réduire sans délai la pression exercée sur les ressources renouvelables; il faut le reconnaître, une telle orientation ne se fera pas sans mal. En ce qui concerne le Québec, l'une des avenues à explorer serait sans contredit de mettre une plus grande emphase sur le recyclage des matières résiduelles, particulièrement dans ce cas celui des papiers et cartons qui aboutissent bon an mal an à l'enfouissement en pure perte.

Non, le développement durable ne sera pas institué sans que des efforts ne soient consentis, efforts parfois difficiles à accepter, particulièrement pour ceux qui croient que le modèle économique conventionnel d'exploitation des ressources répond adéquatement aux besoins actuels.

Dans le cas présent, nous croyons qu'il serait sage de reconsidérer l'exploitation d'un territoire qui tout en présentant un potentiel de fibre important, constitue un milieu nordique fragile. La crise environnementale que nous vivons au niveau du maintien de la biodiversité ainsi qu'à celui des changements climatiques impose cette décision.